Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260518-2026D56-DE

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le dix-huit mai,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Jérôme BLINO, Maire
Date de convocation du conseil municipal : mardi 12 mai 2026

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 25 - Votants : 27

PRESENTS : Mme Annick ADVENARD - Mme Catherine ALBARET - Mme Stéphanie BAHOLET - M. Jérôme BLINO – M. Stéphane BOULLARD - M. Maxime BOULLARD – Mme Karine BRÛLÉ - Mme Tiphaine CHATAL - M. Julien CHESNIN - Mme Emilie CHESNIN - Mme Adélaïde DAVID - M. Jérome DOUET - M. Dominique FILLOUX - Mme Karen GARABEDIAN-LE MEUR - M. Pierre-Marc GIROT - Mme Nathalie GRUEL - Mme Béatrice KEERLE - M. Xavier LOGODIN - M. Xavier MORICET - M. Christophe PALOU - M. André PÉDRON - Mme Jocelyne PHILIPPE - M. Olivier THERAUD - Mme Aurore TROFFIGUÉ - Mme Céline VIROT

ABSENTS EXCUSÉS : M. Laurent LORJOUX - M. Eric ROZÉ

POUVOIRS : M. Laurent LORJOUX (Pouvoir à Mme Karine BRÛLÉ) - M. Eric ROZÉ (Pouvoir à M. Jérôme BLINO)

Secrétaire de séance : M. Julien CHESNIN

Délibération n°2026D56 : Tarifs des spectacles – Saison culturelle 2026/2027

Rapporteur M. Julien CHESNIN, Adjoint à la culture, au patrimoine et à la citoyenneté

La saison culturelle 2026/2027 a été présentée en Commission Culture et Patrimoine en date du 7 mai 2026.

Les tarifs suivants sont proposés par cette commission à l'assemblée :

	Plein tarif	Partenaire	Réduit	Mini
Tarif A	18 €	16 €	13 €	5 €
Tarif B	15 €	13 €	10 €	5 €
Tarif C	13 €	11 €	8 €	5 €
Spectacles En famille	5 €			

Spectacles JP à voir en famille : Et pluie c'est tout / Lumière !
Tarif partenaire : abonnés des centres culturels du Vieux Couvent à Muzillac, Le Dôme à Saint-Avé, L'Hermine à Sarzeau, L'Asphodèle à Questembert, Scènes du Golfe à Arradon et Vannes et Grain de sel à Séné
Tarif réduit : - 25 ans, demandeur d'emploi, bénéficiaire minima sociaux, carte famille nombreuse, groupe à partir de 10 personnes, nouveaux arrivants à Nivillac accueillis en septembre 2026, agents de la commune de Nivillac, du CCAS de Nivillac et du SIVU du Pays de la Roche Bernard
Tarif Mini : enfants de moins de 10 ans

Délais et voies de recours :
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - **Hôtel de Bizien**- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260518-2026D56-DE

2 FORMULES ABONNEMENT : 3 ou 5 spectacles

Spectacle	Date	Catégorie Tarif	ABO 3 ou 4	ABO 5 et +
ONB	10 oct	**A**	16 €	13 €
Kaolila	7 nov	**C**	11 €	8 €
BPM	12 déc	**B**	13 €	10 €
Philosophe amateur	30 janv	**A**	16 €	13 €
Lumière !	24 fév	**Unique**	5 €	
L'assemblée des bourdons	13 mars	**B**	13 €	10 €
Revival + Bob duo	20 mars	**C**	11 €	8 €
Un homme neuf	10 avril	**C**	11 €	8 €
Laka	21 mai	**C**	11 €	8 €

Spectacles Hors Abonnement

Spectacle	Date	Tarif	
Et pluie c'est tout	21 oct	Tarif unique : 5 €	Convention Arc Sud Bretagne *Entre cour & jardin*

Spectacles Scolaires

6 spectacles scolaires : *Train Train blues* *Moi Peau* *Comment je suis devenue ourse* *L'Ours* *Un personnage sans histoire* *Grrr*	Ecole Communauté Communes Arc Sud Bretagne (dont enfants en instruction à domicile)	Ecole hors Communauté Communes Arc Sud Bretagne	Convention Arc Sud Bretagne *Entre cour & jardin*
	2,90 €	5 €	

Spectateurs extérieurs sur séance scolaire : 5 € (dont accompagnateurs des enfants en instruction à domicile et collégiens)

Gratuités : programmateurs, accompagnateurs des scolaires ou ALSH, invitations cédées aux producteurs, élèves du CAEM pour 1 spectacle parmi une sélection, ouverture de saison, partenariats, bénévoles.

Délais et voies de recours *:*
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - **Hôtel de Bizien**- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260518-2026D56-DE

Atelier chant Laka : gratuit pour tout achat d'un billet du concert, sur inscription dans la limite des places disponibles.

Au vu des éléments exposés ci-dessus et de l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents, de la commission Culture et Patrimoine réunie le 07 mai 2026,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs proposés par la commission Culture et Patrimoine comme cités dans les grilles tarifaires ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter les tarifs proposés par la commission Culture et Patrimoine comme cités dans les grilles tarifaires ci-dessus.
- **Charge** le Maire de signer les pièces afférentes

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Julien CHESNIN

Le Maire,
Jérôme BLINO

MAIRIE DE NIVILLAC 56 (Morbihan)

__Délais et voies de recours__ :
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - **Hôtel de Bizien**-*
3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.